

**THAÏLANDE – DROITS ANTIDUMPING SUR LES
PROFILÉS EN FER OU EN ACIERS NON ALLIÉS
ET LES POUTRES EN H EN PROVENANCE
DE POLOGNE**

Rapport du Groupe spécial

Corrigendum

Il est à noter que, dans les copies sur papier du rapport, la cote figurant sur les pages portant un numéro pair (jusqu'à la page 86 incluse) doit se lire "WT/DS122/R" et non "WT/DS152/R".

* En français seulement.